

# ADAPAC

Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et d'Accompagnement de la Corrèze  
29 av de la Garenne Verte 19100 BRIVE TEL.05.55.17.63.90 MAIL. Adapac.aaf@adapac.fr



## Notre service de Garde d'enfants

**Faire garder votre enfant chez vous tout en bénéficiant des aides de la CAF c'est possible !**

L'ADAPAC peut veiller sur vos enfants 24h sur 24h, sur toute la Corrèze, tous les jours, du lundi au dimanche, en passant par le mercredi et les jours fériés !

Nous réalisons les gardes à domicile, régulières, ponctuelles ou en urgence, le transport périscolaire et de loisirs, l'aide aux devoirs, la préparation et la prise des repas, etc.

**Votre enfant bénéficie ainsi d'une garde adaptée à ses besoins, à son rythme et à vos horaires de travail.**

**Vous pouvez prétendre aux aides de la CAF** comme pour une assistante maternelle et les frais restant à votre charge sont **déductibles des impôts à hauteur de 50%... Avec le confort et la tranquillité en plus !**

**Il existe de nombreux avantages à recourir à une garde à domicile :**

- **Vous avez droit à la prestation d'Accueil du Jeune Enfant :** l'ADAPAC vous accompagne **GRATUITEMENT** dans vos démarches administratives auprès de la CAF et **réalise les déclarations de frais à votre place** pendant toute la durée de la prise en charge.
- **Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% sur l'ensemble des frais engagés, sans plafond et sans limite d'âge pour les enfants** (contrairement aux autres modes de garde qui permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt seulement jusqu'aux 6 ans de l'enfant dans le cas des gardes).
- **Vous pouvez faire garder plusieurs enfants chez vous pour le même prix :** si vous avez plusieurs enfants ou si vous partagez les frais de garde avec vos voisins ou amis par exemple (garde partagée).
- **Vous pouvez bénéficier de prestations complémentaires sans surcoût :** préparation des repas, entretien du logement, du linge, lever, coucher, surveillance des devoirs, courses.

**Ce n'est pas plus onéreux qu'un mode de garde « classique » :**

Une fois les aides de la CAF et les réductions d'impôt de 50% déduites, la garde à domicile ne coûte pas plus cher qu'un autre mode de garde et peut même être plus intéressante selon votre situation (barème CAF). Voici les coûts horaires complets :

- **recours au service mandataire = emploi une employée de maison :**
- **recours au service prestataire= service d'auxiliaire de vie :**

**L'ADAPAC est une association bénéficiant de l'agrément qualité ministériel Services à la Personne :** elle ne pratique **pas de marge commerciale** sur les prix proposés, et doit garantir la **continuité de son service et la qualification de ses intervenantes.**